

[quote="Yann":2v8h2lrj]t'as une preuve écrite de ton premier accord? Dans ce cas c'est ça ton contrat et si les dates correspondent ils sont obligés de respecter le contrat... (Cf code civil art 1134). Mais si t'as pas gardé de traces écrites des accords alors là t'es mal barré t'as rien parce que là va se poser le problème de preuve et comme c'est des contrats type,

aïe.[/quote:2v8h2lrj]

Non en fait j'avais vu ça dans mon compte wanadoo sur le net et là ils ont effacé la date de fin de contrat. C'est louche tout ça !!!!

Par **Yann**, le **29/03/2004** à **20:23**

:('

Ouais c'est louche, mais si t'as pas de preuves tu peux commencer à pleurer Image not found or type unknown

Essaye de faire un scandale à l'agence, demande leur un geste commercial, etc... Mais sinon

:evil:

t'auras plus qu'à payer Image not found or type unknown

Par **Ln**, le **29/03/2004** à **22:20**

J'ai été sur wanadoo et une fois mes un an passé ... je suis partie en courant pour un FAI

sans durée ... Image not found or type unknown

:evil:

Parce que les engagements d'un an pour les étudiants c'est l'horreur Image not found or type unknown

alors deux choix ...

:evil:

L'été dernier, toujours chez wanadoo, j'ai payé pendant 4 mois sans en profiter l'ADSL Image not found or type unknown

mais j'avais passé mon "compte" au 128 et non 512 pour payer moins cher ... plutôt que 120

euros de changement Image not found or type unknown

:))

Sinon il y a une solution tout à fait légale Image not found or type unknown ... ton contrat ADSL wanadoo est valable sous réserve que tu ne déménages pas dans une zone non éligible ADSL

Image not found or type unknown en gros, trouve quelqu'un de ta famille ou de tes ami(e)s qui habite en zone non éligible et tu fais une jolie lettre a france telecom pour leur dire que tu déménages, et que tu

peux plus avoir l'ADSL

:wink:

Image not found or type unknown
Ils seront obligé de résiler le contrat; a ce qu'on m'a dit ils ne sont pas très regardant ... au pire la personne devra écrire une lettre pour témoigner que t'es partie d'installer chez elle, ou il faudra peut etre fournir un justificatif de domicile style facture EDF pour l'adresse
:wink:

Image not found or type unknown

:wink:

Voilà, je ne l'ai jamais fait, mais on m'a dit que ça passait
Image not found or type unknown

Par contre je pense que ton gars de FT t'as "arnaqué" parce que j'en ai souvent discuté avec eux, et je leur ai cassé les pieds longtemps pour leur dire que leur système était totalement
:evil:

inadapté aux étudiants
Image not found or type unknown
ils n'ont jamais rien voulu entendre: abonnement de un an, et pas un jour de moins. J'avais demandé la suspension du contrat le temps des vacances d'été pour le reprendre après ... ils ont refusé : [b:1bythrz]ils ont perdu une cliente[/b:1bythrz]
:evil:

Image not found or type unknown

:wink:

Enfin bon courage à toi
Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **30/03/2004** à **18:51**

:oops:

Ouaich ça me semble limite quand même comme méthode.
Image not found or type unknown
Enfin ceci dis si ça marche...

Par **Ln**, le **30/03/2004** à **19:45**

Non ce n'est pas limite, c'est même tout a fait légal ... et pour tout dire ... ce sont des gens de
:wink:

France Telecom qui m'avaient conseillé cette solution, puisque c'est la seule existante
Image not found or type unknown

Par **pozkaka**, le **31/03/2004** à **15:19**

Merci à tous de vos réponses mais le problème c'est que j'habite (foyer de mes parents) dans une zone ADSL, donc ça ne marchera pas. Sinon si je ferme mon compte bancaire est-ce que c'est légal et le plus important est-ce que ça marchera ?

Be Real!!!

Par **Olivier**, le **31/03/2004** à **15:48**

Tu ne connais personne qui habite à trifouilly les oies et qui n'est donc pas dans une zone ADSL ?

Si tu veux j'ai une copine est religieuse, et vu où se trouve son couvent, ça m'étonnerait qu'il soit en zone ADSL..... Celà dit je sais pas si ça serait très crédible (fin de la vanne)

Plus sérieusement, tu devrais bien trouver quelqu'un qui habite au fond de la campagne, non ? Sinon il te reste toujours le recours en clause abusive, mais j'y crois pas trop !

Par **Ln**, le **31/03/2004** à **17:57**

:lol:

Comme l'a dit Olivier tu dois bien avoir des relations qui habitent à trifouilly les oies
:lol: :lol:

Image not found or type unknown

Et si ils n'ont pas le même nom, toujours d'après le gars de FT, ce n'est pas très gênant, apparemment ils n'y regardent pas trop. Ils m'avaient même dit que 6 mois après, en reprenant
.wink.

mon logement étudiant je pourrai resouscrire ... ils ne se focalisent pas là dessus
Image not found or type unknown

Et apparemment il n'y a que cette solution ... fermer ton compte bancaire n'est pas la solution
.lol.

... Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **07/04/2004** à **12:46**

Oubli la clause abusive: ça va te coûter plus cher en frais de procédure que ce que tu vas

gagner!!!!